

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DDEES 169 G Subventions et convention avec l'association SOS Insertion et Alternatives (11e) et subvention à l'association Rejoué (14e).

Mme Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention aux associations SOS Insertion et Alternatives (11e) et Rejoué (14e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association SOS Insertion et Alternatives (SIMPA 19175, dossier 2012_07051) domiciliée 102c rue Amelot (11e) une convention, dont le texte est joint en annexe, visant le versement d'une subvention de 20.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, 20.000 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants.

Article 3 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Rejoué (SIMPA 18871), domiciliée 14 rue du Général Humbert (14e).

Article 4 : La dépense correspondante, 10.000 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012.